

**Mail reçu le 22/03/2021 à 20h28**

Monsieur Stephan Cabirol

à

Monsieur le commissaire

St Léon, le 23 mars 2021

Objet; Enquête publique concernant la construction du lycée de Créon

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je tiens tout d'abord à attirer votre attention sur le faible nombre de remarques et questions (toutefois fort pertinentes) relatives à cette structure d'envergure qu'est le lycée. Ceci s'explique à mon sens par une absence de débats et un manque d'informations sciemment organisés avec pour conséquence une perception tronquée, voir idéalisée de ce projet car il ressort, à travers bon nombre de témoignages, que ce dernier semble provoquer un fantasme collectif d'enrichissement. "Ma maison vaudra plus cher !"

De plus, un autre argument vient renforcer l'opinion d'une partie de la population. La présence d'une structure éducative publique au sein de l'Entre-Deux-Mers, assurant ainsi un service complémentaire et essentiel pour tous.

Peut-on dès lors appliquer à ce programme l'adage gagnant/gagnant si souvent invoqué par nos représentants politiques?

Ce serait, d'une part oublier les nuisances induites par le surcroît important de circulation automobile alors que les abords de Créon ainsi que la RD14 sont dores et déjà engorgés car étant des axes majeurs du territoire.

Le recensement de 2016 faisait déjà état de 10360 véhicules/jour pendant que la RD671 reliant la RD936 (soit 55kms) voit son trafic atteindre 10000 auto/jour.

Alors qu'un seul rond-point devrait desservir le complexe du lycée depuis la RD14 (2000 élèves + le personnel attaché), comment les pouvoirs publics envisagent-ils de résorber ces problèmes de circulation?

Devrons-nous prendre l'avion pour nous rendre à Bordeaux?

Je souhaiterai également appuyer la remarque d'un précédent courrier qui insiste sur la problématique en eau potable du territoire du créonnais. La nappe de l'éocène qui l'alimente étant déficitaire depuis des années, il ne me semble pas qu'une structure de cette importance puisse améliorer la situation.

Le captage d'eau venant du Médoc ne relevant, à l'heure actuelle que du projet. Les systèmes de récupération d'eau de pluie issus des toitures (50m3 prévus) seront insuffisants pour couvrir 50% des besoins malgré les projections théoriques, elles-mêmes ne tenant pas compte des périodes de sécheresse qui viendront priver ces équipements de toute efficacité.

D'autre part, il me paraît important d'insister sur la problématique du retraitement et de l'évacuation des eaux de pluie et usées. La structure portant sur 8 ha de terres va être en partie minéralisée, empêchant dès lors la pénétration de l'eau dans les sols et drainant des résidus

chimiques issus d'un usage routier (hydrocarbures, huiles, gomme de pneus...) vers les fossés alentour.

Cette pollution est-elle vraiment prise en compte dans toute son étendue et sa complexité?

Les eaux usées elles-mêmes sont censées être retraitées dans une station déjà au maximum de sa capacité et dont les résidus polluants devront être emportés par le cours du Luber, ruisseau en étiage quasi permanent.

Il est donc ici important de rappeler la disposition de la mission Interservices de l'Eau et de la Nature (MISEN) en date du 7 mai 1999.

"Pour les constructions neuves, l'évacuation des eaux et matières traitées est autorisée dans les exutoires uniquement pérennes, c'est-à-dire possédant un débit permanent d'eau naturelle en période d'étiage".

Dès lors, comment peut-on valider la mise en conformité du PLUI du créonnais avec le SCOT alors que les réglementations concernant la qualité des eaux sont ainsi bafouées?

Enfin, je voudrais évoquer le problème de financement de certaines infrastructures attachées au lycée.

Comment se fait-il que le coût financier du rond-point desservant l'entrée des bâtiments (432000 euros prévus) ainsi que ses parkings (1 million d'euros prévus) soit à la charge de la CCC du créonnais?

Ces infrastructures ne relèvent-elles pas d'une prise en charge régionale?

Avec la moitié de son budget annuel dédié à des parkings et un rond-point, comment l'équilibre financier va-t-il être atteint?

N'y-a-t-il pas d'autres investissements plus prioritaires?

Qui prendra en charge l'entretien de ces infrastructures?

Dès lors, tenant compte de l'ensemble de ces éléments et rappelant que l'Etat et la MRAE avaient à l'origine émis un avis négatif à la réalisation de ce lycée, je suis à ce titre opposé à ce projet car la formule gagnant/gagnant pourrait bien vite se transformer en réalité perdant/perdant!

Vous souhaitant bonne réception de ce courrier, je vous prie d'agréer, monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de mes salutations distinguées.

Mr CABIROL Stéphan